

# INFO

# RAPIDE



Rungis, le 22 janvier 2026

## Relevé de décision de la CPPNI Déménagement du mercredi 21 janvier 2026 :

### 2 points à l'ordre du jour :

- NAO
- Questions diverses

#### 1. NAO

Lors de la dernière CPPNI, la Chambre Syndicale du Déménagement (CSD) a présenté une proposition de revalorisation salariale :

- pour les coefficients 1A et 2A, une augmentation alignée sur le SMIC de janvier 2026, majoré d'un centime ;
- pour les autres catégories, une hausse de 1,2 %.

Ce mandat reste inchangé, mais il est désormais suivi également par l'OTRE.

La délégation de la CFDT, qui avait demandé une amélioration de ce mandat, sollicite un point d'étape sur les substituts de salaire : 13<sup>e</sup> mois, paliers d'ancienneté et prime de départ à la retraite.

Les organisations patronales réaffirment leur refus catégorique d'instaurer un 13<sup>e</sup> mois conventionnel, mais acceptent la demande de la CFDT d'intégrer l'ancienneté et la prime de départ à la retraite dans le cadre des prochaines NAO.

Une consultation relative aux NAO 2026 sera prochainement adressée aux organisations syndicales.

#### 2. Questions diverses

Une résolution signée de la présidence paritaire va être envoyée à l'APEC concernant la suppression de la catégorie assimilés cadres.

Il a été validé en CPPNI que le CQP Compagnon Déménageur octroiera 2 % de revalorisation.

#### PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**  
Secrétaire Général  
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**  
Secrétaire Général Adjoint  
06 73 59 09 89

